



INTÉGRER LE COMITÉ DES PLACEMENTS (INVESTISSEMENTS)

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA613	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	950,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

Nous consulter

OBJECTIFS

- Aider à avoir une vision d'ensemble sur tous les sujets qui peuvent être abordés au Comité des placements et à bien comprendre comment apprécier le dispositif de maîtrise des risques financiers mis en œuvre par l'organisme

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Permet de comprendre dans son ensemble, l'impact du financier sur les grands équilibres de l'organisme

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

- A. Cadre d'exercice du comité des placements
- 1. Rappel sur le rôle et responsabilités du Conseil d'Administration
- 2. Articulation avec les autres comités spécialisés (Comité d'Audit, Comité des risques..)
- 5. Organisation de la gestion des placements de l'organisme
- B. Sujets pouvant être suivis par le comité des placements
- 1. Dispositif d'encadrement de la gestion des placements (y compris gestion déléguée)
 - a) contenu et adaptation des conventions et autres documents
 - b) qualité du reporting de gestion
 - c) focus sur les frais
- 2. Valorisation des placements
 - a) au bilan comptable
 - b) au bilan prudentiel
- 3. Politique de gestion financière et rendement des actifs
 - a) allocation stratégique et tactique
 - b) identification des actifs dits "non routiniers" et suivi du dispositif spécifique de surveillance
 - c) dotation et reprise aux provisions financières
 - d) solde du compte financier et atterrissage du rendement comptable
- 4. Profil de risques du portefeuille d'actifs (facteur de sensibilité)

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs et cadres de l'assurance

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Avoir les connaissances de base sur les actifs financiers et en comptabilité d'assurance

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 28/12/2025 à 12:49